

FORMATION À LA CONDUITE D'ENGIN DE CHANTIER

CATÉGORIES A, B1, C1, D, E, F ET G

OBJECTIFS

GÉNÉRAUX

- 1 Être capable de conduire en sécurité, un engin de chantier de catégories A B1 C1 D E F et/ou G
- 2 Acquérir toutes les bases nécessaires pour se présenter au CACES® A B1 C1 D E F et/ou G selon le référentiel de compétences R482

OPÉRATIONNELS

- 1 Maîtriser l'utilisation des engins de chantier
- 2 Entretenir les engins de manière professionnelle
- 3 Respecter les consignes de sécurité
- 4 Conduire un engin de chantier de catégorie A B1 C1 D E F et/ou G

APTITUDES

MÉDICALES REQUISES ET ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 18 ANS.

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire de façon habituelle ou occasionnelle un engin de chantier catégorie A B1 C1 D E F et/ou G

PRÉREQUIS

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans

MOYENS D'ÉVALUATION

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire

APRÈS EXAMEN

Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en application de la recommandation R482

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et conduite sur le type d'engin concerné.

DÉLAIS D'ACCÈS

Dès contractualisation

Vous aider à préserver les Hommes !

ALYENCE
Formation

MODALITÉS

EFFECTIF DU GROUPE

1 à 6 personnes maximum

DURÉE FORMATION

de 21 à 35 heures suivant niveau de compétence

LIEU

Intra ou Interentreprises

DATES

Consultez notre planning ICI

TARIF

Nous contacter

THÉORIE

Les bases du code de la route :

- Identifier la signalisation
- Connaître les manœuvres particulières
- Maîtriser les règles de circulation

La responsabilité du conducteur d'engins de chantier :

- Base de droit social
- Responsabilités civiles

L'engin de chantier :

- Reconnaître les organes d'un engin type mini-pelle : *mécaniques, hydrauliques, électriques*
- Assurer la mise en route : *Contrôles et vérifications*
- Respecter les consignes lors de l'arrêt

Les différents risques liés au fonctionnement de l'engin de chantier :

- Les risques chimiques
- Les risques physiques
- Les risques électriques
- La sécurité incendie
- Les risques de levage

Les règles de conduite :

- Les règles générales de sécurité communes aux engins de chantier
- Les règles particulières de sécurité liées à la catégorie visée (A B C D E F G)

PRATIQUE

Prévention des risques :

- Appréhender les risques liés à la conduite d'un engin de chantier et de ses accessoires
- Gérer l'entretien d'un engin de chantier
- Conduite de l'engin de chantier et utilisation de ses équipements

Règles de sécurité : Appliquer et faire appliquer la réglementation et la sécurité dans l'utilisation des engins

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

A noter que la certification relative à l'attestation de compétences délivrée après examen par QCM figure parmi celles inscrites au Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP). Elle est donc éligible au Compte personnel de formation (CPF). Vous pouvez consulter et imprimer la fiche détaillée ici.

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure- SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - Fax : 33 (0)4.72.79.05.83
E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com